



**Approbation du compte rendu de la commission  
de la recherche du 16 octobre 2025**

**Commission de la recherche du conseil académique  
du 20 novembre 2025  
Délibération 2025/11/CR-061**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;*

*Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26 ;*

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu de la séance de la commission de la recherche du 16 octobre 2025.**

Toulouse, le 24 novembre 2025

**La Présidente de l'Université de Toulouse,**

**Par délégation,  
Le Vice-Président recherche**



**Matthieu Arlat**

Nombre de membres : 41  
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Nombre de voix favorables : 26  
Nombre de voix défavorable : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé à la CR du 20 novembre 2025

**COMMISSION DE LA RECHERCHE**  
**Compte rendu synthétique de la séance**  
**du 16 octobre 2025**

**Étaient présents :**

**Mmes** Monica Alaez-Galan, Bénédicte De Bonneval, Tamara Azaiez-Bontemps, Céline Calleya, Kertin Bystricky, Marie-Pierre Gratacap, Laurène Jouve, Pascale Maton (*jusqu'à 11h30*), Marie Maturano (*jusqu'à 11h30*), Émilie Montastier, Alexandra Robert, Denyze Toffoli, Mélanie White-Koning

**MM.** Matthieu Arlat, Frédéric Azémar, Ghassen Ben Hnia, Richard Bon, Xavier Bouju, Rémi Cabanac, Serge Cohen, Sylvain Cremoux, Hermès Desgrez-Dautet, Valentin Euvrad, Richard Guilet, Christian Jarnot, David Labat, Georges Landa, Pierre Petit, Jean-Luc Rols, Bruno Watier

**Excusés :**

Robin Baures, Sabrina Benaouadi-Belouaar, Laurie Boithias, Sébastien Couarrazé, Laure Coutin, Lionel Dahan, Victorine Douin, Carole Jean-Amans, Afi Oportune Koptor, Dominique Pinon, Adrian Ruiz-Chiapello, Georges Zisis, Mehrez Zribi

**Étaient représentés :**

Jean-Luc Attié par Bruno Watier, Robin Baures par Frédéric Azémar, Sébastien Couarrazé par Monica Alaez-Galan, Laure Coutin par Richard Bon (*jusqu'à 10h*), Victorine Douin par Matthieu Arlat, Carole Jean-Amans par Serge Cohen, Afi Oportune Koptor par Laurène Jouve, Pascale Maton par Alexandra Robert (*à partir de 11h30*), Marie Maturano par Christian Jarnot (*à partir de 11h30*), Dominique Pinon par Marie-Pierre Gratacap, Adrian Ruiz-Chiapello par Ghassen Ben Hnia

**ORDRE DU JOUR**

- Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 18 septembre 2025
- Point 2 – Présentation de la recherche au pic du Midi – Rémi Cabanac
- Point 3 – Présentation du projet de fusion de 3 structures (MCD, CRCA, LMGM) en une UMR CBI et nomination de son comité de direction prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2027 - Kerstin Bystricky
- Point 4 – Renouvellement du GIS ADIREM - Bénédicte de Bonneval
- Point 5 – Référentiel équivalence horaires 25-26 : Liste des DUs et DUAs au 1<sup>er</sup> septembre 2025
- Point 6 – Aide à la mobilité des doctorants - Richard Guilet
- Point 7 – Désignation du deuxième représentant des enseignants-chercheurs de l'UT au conseil du SCD
- Point 8 – Nomination de la nouvelle direction du LAIRDIL
- Point 9 – Vote de l'AO 2025 « équipements scientifiques »
- Point 10 – AO « Tremplin 2026 » : critères et lancement
- Point 11 – AO « Manifestations scientifiques 2026 » : critères et lancement
- Point 12 – Questions diverses

## **Informations générales**

- **Demande de Lionel Dahan de porter à l'ordre du jour de la CR d'octobre d'avoir un prévisionnel des sujets abordés à chaque CR de l'année.**

**M. Arlat** indique que cette demande a été jugée difficile à mettre en place en raison des changements fréquents de calendrier et des contraintes liées aux appels d'offres. En décembre, il conviendra d'essayer de fixer les échéances en fonction des dates des AO.

**S. Cohen** comprend la difficulté d'établir un prévisionnel précis sur l'année. Il estime néanmoins souhaitable de disposer d'un prévisionnel souple permettant de fixer des points à traiter sur une période donnée tout en restant flexible. Une telle organisation éviterait de donner l'impression d'une stratégie uniquement guidée par les urgences.

**M. Arlat** valide cette approche et prévoit de travailler avec la DReV à la mise en place d'un plan annuel intégrant les appels d'offres, Émergence, les réunions avec les laboratoires et le budget. L'intégration d'interventions scientifiques régulières, à l'image de celle sur le Pic du Midi, permettrait d'ordonner les travaux et de structurer la stratégie.

- **Conférence de la recherche de l'UT**

**M. Arlat** annonce que deux conférences de la recherche ont été organisées pour l'instant. Elles ont essentiellement traité du calendrier, du règlement intérieur en cours de relecture par les services juridiques, ainsi que de la feuille de route destinée au collège de coordination. La prochaine conférence de la recherche sera consacrée à l'adoption de cette feuille de route, centrée sur l'organisation des pôles, des instituts d'établissement ou interdisciplinaires et sur le règlement intérieur.

**J.-L. Rols** s'interroge sur l'existence de sujets traités en dehors de la Conférence de la Recherche dans le cadre du bureau de la recherche de la ComUE, notamment avec d'autres partenaires que ceux de l'EPE UT.

**M. Arlat** précise que l'Université Toulouse Capitole est invitée dans la Conférence de la Recherche. Le bureau de la recherche de la ComUE a disparu et est remplacé par la Conférence de la recherche. Il la coanime avec Christophe Chasseau, vice-président recherche de la ComUE. Les discussions regroupent les directoires de la ComUE et le collège de coordination, permettant une couverture complète des sujets. Un d'un *MoU* (Memorandum of Understanding) est en cours de signature entre l'Université Toulouse Capitole et l'EPE UT.

- **AO Équipements scientifiques 2026**

**M. Arlat** indique que l'AO « Équipements scientifiques », initialement prévu pour un lancement anticipé, pourrait être mené conjointement avec l'INP afin de mutualiser les moyens. Michael Toplis et Bertrand Jouve porteur du projet scientifique TIRIS pourrait également, à ce titre, participer à cet AO. Il convient maintenant de s'accorder sur le volet financier, sur le fonctionnement et sur le calendrier. Cela retardera le lancement de cet appel d'offres.

Il ajoute que les COMP (contrats d'objectifs et de moyens de performance 2025) seront orientés prioritairement vers les établissements en difficultés financières. Ceci, conjugué au décalage d'un an des versements complique la planification des investissements.

**S. Cohen** déclare comprendre la logique de coopération avec l'INP. En revanche, l'association de TIRIS semble plus complexe selon lui, car cette structure n'est pas permanente et ne dispose pas de laboratoires à doter.

**M. Arlat** précise que TIRIS dispose d'un appel d'offres spécifique lui permettant de financer des équipements.

**S. Cohen** en conclut que l'INP contribuerait financièrement à l'AO Équipement pour que ses laboratoires puissent en bénéficier ; tandis que TIRIS participerait alors qu'il n'a pas de laboratoire à doter.

**M. Arlat** explique que le fléchage concernera principalement les UMR rattachées à l'UT « cœur d'EPE », dont nombreuses unités sont en cotutelle avec l'INP. Dans le cadre du programme « Strategic Booster » de TIRIS, un apport en équipement est possible.

Il est prévu que l'UT finance cet AO à hauteur de 500 000 euros, et, si l'UT perçoit le versement du COMP à hauteur de 400 000 euros, ceux-ci seront spécifiquement attribués aux plateformes de recherche. L'INP, de son côté, envisage également un apport financier qui reste encore à être précisé. Enfin, TIRIS n'a pas communiqué de montant. L'objectif est de montrer l'intégration des projets.

- **Calendrier des visites HCERES des structures de recherche**

**M. Arlat** présente le calendrier des visites HCERES. Il explique que la volonté consiste à ce que la recherche de l'université soit représentée au maximum. Il reste néanmoins quelques créneaux à combler. Il indique que les retours du LGC (Laboratoire de génie chimique) et de l'IRSD (Institut de recherche en santé digestive) qui ont eu lieu en octobre sont positifs.

**M. White-Koning** signale l'absence du CRCT dans le calendrier.

**M. Arlat** note qu'il s'agit d'une erreur qui va être corrigée.

#### **Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 18 septembre 2025**

L'approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 18 septembre 2025 est reportée.

#### **Point 2 – Présentation de la recherche au Pic du Midi – Rémi Cabanac**

**M. Arlat** laisse la parole à Rémi Cabanac, astronome CNAP (Conseil National des Astronomes et Physiciens) à l'IRAP (Institut de recherche en astrophysique et planétologie), directeur scientifique de l'observatoire du Pic de Midi et directeur adjoint de l'OMP (Observatoire Midi-Pyrénées) à Tarbes.

*Présentation accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/cr/presentation-de-la-recherche-au-pic-du-midi?ksession=1a40bebe-ff43-4322-aca5-25ef28d28367>*

**R. Cabanac** indique que l'observatoire du Pic du Midi est situé au sud-est de Tarbes, à 2877 mètres d'altitude. Il est la propriété intégrale de l'État et est affecté à l'Université de Toulouse. Administrativement, le sommet comprend un bâtiment interministériel exploité par Télédiffusion de France, un syndicat mixte de valorisation du tourisme fonctionnant sous concession jusqu'en 2029 et un bâtiment universitaire dédiée aux activités scientifiques.

La plateforme d'altitude accueille des services nationaux d'observation en astronomie, l'un solaire, l'autre nocturne, mais aussi en aérologie.

Les domaines de recherche couvrent l'astronomie nocturne, avec l'étude des étoiles, et solaire, avec l'observation du soleil, ainsi qu'un volet environnemental incluant l'étude de l'atmosphère (l'aérologie), la géophysique, la radioactivité, la surveillance des impacts humains sur la biosphère, l'éthologie-physiologie animale et à la botanique.

L'enseignement repose sur l'observation. Le Pic du Midi accueille des étudiants en master et licence et des ateliers scientifiques. Une collaboration est menée avec le syndicat mixte de valorisation du Pic du Midi (SMVTP), qui reçoit annuellement 150 000 visiteurs, certains restant la nuit pour des observations.

Le deuxième axe porte sur la candidature de l'observatoire du Pic du Midi au patrimoine mondial de l'UNESCO. Inscrit sur la liste française depuis avril 2022, le projet est conduit par le GIP (Groupement d'Intérêt Public) du pic du Midi réunissant l'université et le syndicat mixte, avec l'appui du Ministère de la Culture. Des auditions se sont tenues entre 2024 et 2025, le dépôt officiel ayant eu lieu le 15 septembre dernier. La dernière audition nationale est prévue le 28 octobre prochain afin que l'État sélectionne le site pour le représenter au niveau international.

La France présente le dossier, au nom des français, et s'engage devant l'humanité à préserver la valeur universelle exceptionnelle inscrite dans le dossier. La présentation au Comité international en janvier 2026 sera suivie de 18 mois d'évaluation et d'une décision attendue pour mi-2027.

La partie scientifique nocturne repose sur un télescope de deux mètres, le plus grand sur le sol français. Sa performance provient de l'association entre le miroir collecteur de lumière et l'instrument post-focal. Le site dispose d'instruments développés par des astronomes toulousains spécialistes de spectropolarimétrie, technique permettant la mesure des champs magnétiques à la surface des étoiles. L'IRAP concentre des expertises mondiales en théorie, modélisation, instrumentation et observation dans ce domaine.

Le télescope fonctionne avec deux instruments dont un opérant dans le visible et SPIP (Système Optiques de haute performance pour l'Astronomie) destiné à la détection d'exoplanètes potentiellement habitables. Ce dernier, en cours d'installation, représente un investissement de 7,3 millions d'euros, auquel s'ajoutent plusieurs millions pour un nouveau bâtiment inauguré le 30 octobre dernier. Les instruments sont fixés à l'aide d'une bonnette (structure tubulaire) innovante conçue à l'IRAP, garantissant la conservation de la polarisation lumineuse. Cette technologie est désormais reproduite sur d'autres télescopes, tel celui de Canada-France-Hawaii.

L'astronomie solaire au Pic du Midi s'appuie sur une technique d'éclipse inventée par Bernard Lyot (astronome). Les chronographes utilisés en sont à leur cinquième génération. Un modèle inédit, le C3, le plus grand du monde, permettant l'étude des interactions entre la couronne chaude, la couronne froide et la partie photosphérique du soleil, est en cours de déploiement.

**Un intervenant** s'enquiert de la longueur d'une éruption solaire.

**R. Cabanac** explique que le diamètre du soleil est de 1,4 million de kilomètres. Les protubérances visibles sur l'image peuvent atteindre dix fois la taille de la terre. Ces phénomènes restent modestes à l'échelle astronomique. Leur observation se réalise en continu au Pic du Midi.

Les étudiants utilisent de plus petits télescopes afin de comprendre les principes d'une observation scientifique, les grands instruments ne leur étant pas accessibles.

S'agissant de la dimension aérologique, le site du Pic du Midi dispose de 150 ans de mesures climatiques, montrant une augmentation de 1,3 °C de la température minimale moyenne depuis 1882. Cette tendance est associée à la hausse continue du taux de dioxyde de carbone, un gaz à effet de serre, dans l'atmosphère. Cette augmentation linéaire est observée depuis 2000, en dépit des COP (Conference of the Parties, conférences internationales sur le climat) et des engagements politiques. Les relevés incluent également le suivi des métaux lourds et de l'ozone troposphérique. Ce dernier a fortement augmenté au XXe siècle, mais a reculé après l'adoption de lois internationales autour de 1990 limitant les émissions des véhicules. Cette efficacité démontre que des politiques coordonnées peuvent modifier les tendances polluantes.

Sont également réalisées des mesures sur les microplastiques atmosphériques, la radioactivité (comme le taux de césum 137 transporté par les poussières sahariennes). Les observations portent aussi sur les sprites, éclairs situés entre 80 et 100 kilomètres d'altitude, et sur l'évolution des niches d'espèces en fonction de l'altitude, en lien avec le climat.

Le Pic du Midi a construit un bâtiment, financé par le FEDER (Fonds européen de développement régional) et l'Université de Toulouse, permettant d'accueillir des groupes d'étudiants et de scientifiques dans des installations modernisées.

La candidature du Pic du Midi au patrimoine mondial de l'UNESCO vise à démontrer sa valeur universelle exceptionnelle. Il s'agit du premier et plus ancien observatoire de haute montagne au monde, d'un patrimoine vivant dédié à l'observation scientifique et à la conquête pacifique de la montagne. L'inscription du site garantirait que la France s'engage à préserver cette dimension vivante et iconique, en protégeant l'ensemble du sommet.

Pour la démarche, il convient de mener une étude tridimensionnelle BIM (Building Information Modeling) qui analyse à la fois les aspects historiques et sanitaires des bâtiments afin d'évaluer le coût de leur éventuelle restauration.

Le périmètre défini englobe diverses entités paysagères (pastoralisme, milieux sauvages, montagne anthropisée) qui doivent être protégées au plus haut niveau de l'Etat dans un espace classé,

(demande de l'UNESCO). Une zone tampon assure la transition entre le monde anthropisé et les espaces préservés. La carte des Hautes-Pyrénées montre également les limites de la réserve internationale de ciel étoilé, outil créé par le syndicat mixte et l'université pour préserver le site et réduire la pollution lumineuse, apportant des résultats probants depuis dix ans grâce à des éclairages mieux orientés.

Enfin, trois groupes d'attributs structurent la candidature : les bâtiments sommitaux, les entités paysagères et le patrimoine scientifique couvrant 150 ans d'histoire au Pic du Midi, dont il faut démontrer l'intégrité et l'authenticité.

Un plan de gestion détaille les actions associées à la valeur vivante de l'observation scientifique.

**R. Cabanac** présente officiellement la fiche d'action, visant à maintenir et à développer la vitalité et la performance scientifique de l'Observatoire Midi-Pyrénées, en lien avec l'Université. L'action comporte plusieurs volets tels que le maintien des moyens humains, matériels et financiers, indispensables à l'activité scientifique ; la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de déploiement du potentiel scientifique à l'horizon 2035 ; le développement de programmes de sciences citoyennes et de recherche-action ; la création d'un centre d'accueil et de réflexion pour stimuler la recherche et l'innovation sur les enjeux scientifiques et sociétaux ; et le développement de la politique de formation des étudiants. Ces actions s'inscrivent dans le plan de gestion qui sera présenté à l'Unesco comme engagement de poursuivre les activités scientifiques au Pic du Midi.

**R. Bon** demande combien de personnels scientifiques et techniques accompagnent la recherche.

**R. Cabanac** indique que 35 personnes travaillent au Pic du Midi dans le domaine scientifique, dont 22 présentes en permanence au sommet par roulement hebdomadaire par équipes de cinq. Neuf relèvent du CNRS et les autres de l'Université, principalement des personnels ITA (ingénieurs, techniciens et personnels administratifs).

Le télescope de deux mètres, de niveau international, nécessiterait normalement une trentaine à une quarantaine de personnes dédiées. Cependant, la réduction des effectifs impose à chacun de cumuler plusieurs compétences. Ce mode de fonctionnement permet de rester efficace, même si les projets sont plus longs par rapport aux autres observatoires internationaux. Un niveau critique de compétences sur place reste indispensable pour intervenir en urgence.

**B. Watier** demande quel impact touristique pourrait résulter d'une inscription du Pic du Midi au patrimoine mondial de l'UNESCO.

**R. Cabanac** rappelle que le Pic du Midi est difficile d'accès, sans route, accessible uniquement par téléphérique en hiver et à pied en été. La capacité maximale de 200 000 visiteurs par an, imposée par le téléphérique, limite toute augmentation. Le surtourisme n'est donc pas à craindre. L'enjeu est d'accueillir davantage de personnes en dehors des périodes estivales.

L'accroissement touristique lié au classement dépend essentiellement de l'organisation du territoire alentour. Sans aménagements locaux, l'effet se résume à un pic initial qui décroît rapidement. L'intention est néanmoins d'attirer davantage de touristes afin de financer l'entretien du sommet, malgré les contraintes d'accès qui empêchent une hausse significative.

**M. White-Koning** demande si le classement au patrimoine mondial est susceptible d'attirer des financements supplémentaires pour accroître le personnel scientifique.

**R. Cabanac** précise que la vitalité actuelle du Pic du Midi repose sur les recettes touristiques finançant gratuitement l'entretien pour les scientifiques. Les projets scientifiques sont financés par l'Université, la Région ou des organismes de recherche comme le CNRS et en particulier l'INSU. UNESCO n'apporte aucun financement direct, mais engage l'État à préserver la valeur universelle exceptionnelle du site. Cela reste une promesse qui doit se concrétiser par des projets scientifiques portés par les voies habituelles de financement. Les chercheurs de l'IRAP disposent déjà de nombreux projets susceptibles d'être soutenus par l'ERC, l'ANR ou la Région. Les leviers à actionner seront les mêmes qu'auparavant.

**M. Arlat** souhaite savoir si le recours au mécénat est envisageable.

**R. Cabanac** indique que le mécénat existe, mais qu'il reste marginal.

**M.-P. Gratacap** demande si l'engagement de l'État à préserver le site pourrait inclure le financement de l'entretien des bâtiments.

**R. Cabanac** explique que l'État invoquera le rôle de l'université et du CNRS, considérant que c'est à eux d'assumer cette mission. Les investissements au Pic du Midi proviennent de l'université et des agences. La reconnaissance par l'UNESCO est un engagement moral, qu'il s'agira bien évidemment de rappeler.

Des financements complémentaires pourront être sollicités auprès du Ministère de la Culture sur le volet patrimonial, sans impact sur les activités scientifiques.

### **Point 3 – Présentation du projet de fusion de 4 structures (MCD, CRCA, LMGM et FR CBI) en une UMR CBI avec un nouveau comité de direction au 1<sup>er</sup> janvier 2027**

**M. Arlat** donne la parole à Kerstin Bystricky qui prendra la tête de l'UMR CBI (Centre de Biologie Intégrative).

**K. Bystricky** présente les membres proposés de la future direction : Céline Rozier, directrice générale des services ; François Cornet et Lionel Mouledous, directeurs adjoints. L'objectif du CBI est de décoder les mécanismes, la dynamique et le comportement du vivant, en combinant la recherche fondamentale et les applications médicales ou écologiques.

*Présentation accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/cr/presentation-du-projet-de-fusion-de-4-structures-mcd-crca-lmgm-et-fr-cbi-en-une-umr-cbi-avec-un-nouveau-comite-de-direction-au-1er-janvier-2027>*

Le CBI regroupe aujourd'hui 46 équipes de recherche, cinq services supports et huit plateformes technologique, soit en moyenne 430 à 450 personnes, dont 240 permanents (une centaine d'ingénieurs-techniciens, une centaine de chercheurs du CNRS, de l'INSERM et de l'IRD, et une cinquantaine d'enseignants-chercheurs de l'Université de Toulouse. Environ 200 stagiaires sont accueillis chaque année. Les projets sont financés pour un budget annuel total d'environ 6 millions d'euros, dont 1,4 million issu de dotations CNRS et universitaires, avec sept financements ERC actuellement actifs.

Douze disciplines sont rattachées principalement à la FSI, mais aussi à la Faculté de santé et à la F2SMH. Un besoin important d'appui technique par des personnels BIATSS est identifié, notamment pour les TP et les activités de recherche des enseignants-chercheurs.

Le CBI développe sept axes de recherche, incluant :

- La microbiologie (études sur le microbiote et la résistance aux antibiotiques) ;
- La recherche sur les ARN (avec des études sur les ARN non-codants, le *dark genome* et des études structurales avec un microscope cryoélectronique) ;
- La biologie du génome, avec des analyses quantitatives sur les séquences qui nécessitent de la bio-informatique ;
- La biologie cellulaire orientée vers la mécanobiologie, avec l'affiliation à France-BioImaging ;
- La biologie du développement, avec beaucoup de microscopie de pointe sur les cellules souches ;
- Les neurosciences, sur les aspects de neurobiologie, avec des réseaux neuronaux et des approches de réalité virtuelle ;
- L'éthologie, avec des approches quantitatives intégrées.

En 2016, les cinq petites unités initiales ont été regroupées au sein d'une fédération de recherche, nommée CBI. Les services supports ont été regroupés pour former un service commun RH, finances, logistique. Le Centre s'est installé dans un bâtiment neuf sur le site de Rangueil, connecté à un bâtiment CNRS, l'IBCG (Institut de Biologie Cellulaire et Génétique). Ce regroupement a favorisé une dynamique collective et un travail commun sur les plateformes technologiques et l'animation scientifique. Depuis 2021, la fédération regroupe trois unités de recherche dont l'une, le MCD, était issue d'une première fusion réussie entre le CBD (centre de biologie et de développement), le LBCMCP (laboratoire de biologie cellulaire moléculaire et de la prolifération) et le LBME (laboratoire de biologie moléculaire eucaryote), ce qui a ouvert la voie au projet actuel.

L'organisation projetée vise à gouverner **collectivement les activités**, fluidifier les démarches administratives et se préparer aux difficultés budgétaires à venir.

Pour renforcer la transversalité des recherches et améliorer les services, le projet prévoit de fusionner les quatre structures existantes (dont la fédération) en une seule UMR (unité mixte de recherche) à partir de 2027. Cette unité unique sera dotée d'une direction composée de quatre personnes et d'un comité de direction élargi intégrant des directeurs de départements pour piloter les activités des 240 permanents. Cinq départements sont proposés, dont un nouveau, le *Computational Life Sciences*, afin de capitaliser sur dix années de développement dans ce domaine. Une équipe dirigée par Hervé Turlier, personnalité renommée, issue du Collège de France, viendra renforcer ce département. Le CBI est donc intégré et interdisciplinaire, adossé à plusieurs écoles doctorales (biologie, sciences de la matière, mathématiques, informatique).

**P. Maton** représentante des personnels administratifs, estime que ce projet de mutualisation des services administratifs est très intéressant. Elle sollicite des précisions sur la méthodologie employée lors des regroupements, les difficultés rencontrées ainsi que les avantages constatés, espérés également par d'autres structures.

**C. Rozier** estime que la continuité du service rendu aux équipes de recherche est le bénéfice central de la mutualisation. La méthodologie employée en 2018 reposait sur une phase d'entretiens individuels avec les agents afin de comprendre leur situation, leurs préférences et leur projection dans le cadre de l'organisation mutualisée. Chaque étape du projet a été présentée clairement. Cette transparence et l'écoute active ont facilité l'adhésion collective et stimulé l'envie de participer à ce projet. Certaines réticences ont été surmontées par des actions de rassurance. Aucun départ massif n'a été observé. Aujourd'hui, même si la mutualisation est déjà en place, des questionnements émergent notamment vis-à-vis du budget consolidé. La méthode reste orientée vers l'écoute. L'objectif demeure de maintenir les agents au cœur du fonctionnement.

**M. Arlat** souligne qu'apporter un soutien à une science de haut niveau facilite la motivation des personnels d'appui et renforce leur implication.

**F. Cornet** indique que les personnels de la fédération, notamment des services, ont validé à une large majorité le projet de création d'une UMR unique, marquant leur confiance dans cette orientation.

**H. Desgrez-Dautet** demande comment la direction du nouveau CBI envisage sa relation avec les personnels non permanents, en particulier les doctorants.

**K. Bystricky** rappelle que les doctorants constituent le cœur des activités de recherche. Le *PhD program* évoluera vers un comité des études doctorales afin de réunir régulièrement les étudiants autour de thématiques scientifiques et de préoccupations liées à la formation et à leur avenir. Depuis cinq ans, leurs projections professionnelles évoluent. Des comités ainsi que l'association de doctorants les soutiennent dans leur intégration et leur parcours. Par ailleurs, en tant que directrice, elle réunit annuellement l'ensemble des doctorants pour les informer des évolutions institutionnelles, comme la création de l'EPE, et entretenir un lien direct avec chacun.

Les personnels non permanents sont intégrés au sein d'équipes de recherche de taille humaine, où ils évoluent dans un environnement structuré et bienveillant. Il en est de même pour les services et les plateformes. Chaque groupe dispose d'un responsable direct. La Direction intervient en cas de difficultés.

**S. Cohen** revient sur la nouvelle organisation en cinq départements au lieu des trois laboratoires précédents. Un des départements est issu d'une recherche innovante absente des anciennes structures. Il demande si la création des quatre autres résulte d'un regroupement de deux laboratoires ou s'il s'agit d'une structure transversale avec des chercheurs et des enseignants-chercheurs répartis équitablement.

**K. Bystricky** indique que l'organisation repose à la fois sur une cohérence thématique et sur des besoins matériels technologiques. Dans les disciplines comme la biologie moléculaire, le recours à un matériel de laboratoire spécifique domine, tandis que dans la biologie du développement ou la neurobiologie, le soutien aux modèles animaux et les équipements de microscopie sont prioritaires. Ainsi, la priorité est de se rejoindre sur le thématique et de pouvoir gérer des impératifs matériels. Un département est centré sur la cognition et la neurobiologie, proche de l'actuel CRCA, un autre sur la microbiologie, proche de l'actuel LMGM, et deux autres proviennent de la scission de l'unité MCD.

Les frontières sont poreuses entre les départements. Des échanges de collègues existent déjà entre départements. Par exemple Amélie Cabirol, recrutée au CRCA, travaille sur le comportement en lien avec le microbiote, elle aura donc une affiliation secondaire au département de microbiologie. Ainsi, il y a des affiliations principales en fonction des moyens et des affiliations secondaires en fonction des intérêts scientifiques.

La structuration doit garantir la représentation de chaque département au comité de direction, au conseil scientifique et au conseil d'unité.

**S. Cohen** demande si les départements sont de taille comparable.

**K. Bystricky** précise que la taille est plus homogène qu'avec les anciennes unités.

**J.-L. Rois** observe une similitude avec la création du CRBE, qui comportait quatre départements et trois axes transversaux favorisant l'interdisciplinarité. Il souhaite connaître le nombre et les critères prévus pour les futurs axes.

**K. Bystricky** explique que la définition des axes est en discussion au sein du conseil scientifique. Le CBI possède depuis 2021 des axes transversaux évolutifs : l'axe hétérogénéité, qui concernait tous les thèmes, a été suivi d'un axe computationnel de modélisation du vivant. L'intention porte sur deux ou trois axes permanents pour limiter la complexité.

**M. White-Koning** demande quelle différence majeure existe entre le CBI tel qu'il est présenté et l'ancienne structure.

**K. Bystricky** indique que les quatre structures actuelles (trois UMR et une fédération de recherche) sont remplacées par une seule UMR.

**C. Rozier** précise que désormais, tous les personnels des plateformes et services communs seront rattachés à l'UMR CBI, achevant ainsi le processus d'intégration amorcé depuis plusieurs années.

**M. Arlat** annonce que les personnels et le conseil de la fédération ont émis des avis positifs à la majorité. Il soumet au vote la nomination, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, de Kerstin Bystricky comme directrice, François Cornet et Lionel Moulédous comme directeurs adjoints, et Céline Rosier comme directrice générale des services de l'UMR.

**R. Bon** annonce qu'il s'abstiendra au vote, étant membre du CBI, et précise disposer d'une procuration.

Les conseillers approuvent à la majorité la proposition du conseil de la fédération CBI de nommer Mme Kerstin Bystricky directrice, M. François Cornet, M. Lionel Moulédous directeurs-adjoints et Mme Céline Rozier, directrice générale des services de l'UMR CBI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 (avec 30 voix favorables et 2 abstentions).

## Point 6 – Aide à la mobilité des doctorants

Présentations accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/cr/aide-a-la-mobilite-des-doctorants>

**R. Guilet** présente les nouvelles modalités de financement des bourses de mobilité pour les doctorants. Le dispositif antérieur d'UT3 correspond à une dotation de 30 000 euros de la commission recherche en 2025 et est destiné aux mobilités d'un à deux mois pour tous les doctorants inscrits à l'UT3.

L'intégration de l'École des docteurs en septembre a élargi le dispositif au programme Erasmus, désormais géré financièrement par la Direction de la mobilité, de la formation et de l'internationalisation. Le programme de l'École des docteurs finance des mobilités de moins d'un mois jusqu'à cinq mois, avec un budget Erasmus de 45 000 euros.

La grille de financement précédente a donc dû être adaptée. En zone Erasmus, les forfaits s'alignent sur ceux de l'École des docteurs en termes de forfait, avec un bonus pour les transports écoresponsables. En zone hors Erasmus, les forfaits antérieurs sont maintenus, couvrant notamment la Suisse et le Royaume-Uni.

Un complément « inclusion » est proposé pour les doctorants en situation de handicap ou résidant en quartier prioritaire, qu'ils soient dans la zone Erasmus ou non. L'application de cette mesure reste peu contraignante budgétairement, mais porte une valeur symbolique forte dans la politique de transition écologique et sociétale.

Cette année, l'appel serait limité aux doctorants de l'UT sans co-accréditation, afin d'éviter un afflux. La durée de financement resterait d'un à deux mois, avec deux appels programmés comme l'an dernier, l'un en fin d'année pour le premier semestre suivant, l'autre au printemps pour le second semestre.

Une coordination des calendriers entre établissements est en cours pour tendre dès le printemps prochain vers un appel unique pour tout le site, permettant une demande commune suivie d'une répartition coordonnée des financements.

**S. Cohen** sollicite une clarification sur la notion d'absence de co-accréditation et souhaite connaître les établissements concernés.

**R. Guilet** précise que tous les étudiants de l'EPE inscrits dans un autre établissement en co-accréditation (INSA, ISAE, INP, UT2J, ENAC) sont exclus du dispositif, afin d'éviter un nombre de candidatures potentiellement trop élevé.

**J.-L. Rols** s'enquiert de la place de l'UTC dans la gestion à venir de l'école des docteurs et du programme Erasmus, héritage de la ComUE.

**R. Guilet** indique que seuls les étudiants inscrits dans l'établissement peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus, ce qui exclut les doctorants de Capitole.

**J.-L. Rols** rappelle que le dispositif Erasmus est un héritage ComUE commun à UTC. Il s'étonne que l'on se l'approprie en excluant UTC.

**R. Guilet** explique que la ComUE n'ayant plus des doctorants inscrits dans son établissement, elle ne pouvait plus verser les bourses Erasmus.

**S. Cohen** comprend que le dispositif soit nécessaire, mais il espère qu'il évoluera vers une intégration plus complète à moyen terme.

**R. Guilet** déclare qu'en commission de politique doctorale, tous étaient d'accord pour instaurer un appel unique à candidatures dès le printemps prochain. Cette harmonisation ne suppose pas une grille commune immédiate, mais constitue une étape vers un regroupement des moyens pour financer la mobilité des doctorants. Un pot commun permettrait d'améliorer la gestion des aides, bien que sa mise en œuvre soit complexe. L'École des docteurs estime que cette évolution se fera naturellement. La réalisation de l'appel unique représente déjà un progrès important pour tous les doctorants.

**B. Watier** s'interroge sur la prise en compte du critère de résidence en quartier prioritaire, alors que les doctorants perçoivent tous un salaire similaire, ce qui peut les amener à choisir ces zones principalement pour des raisons de coût du logement.

**R. Guilet** précise que ce critère est un alignement avec le programme Erasmus. Il pense qu'il sera inapplicable dans ce contexte. En revanche, la question des étudiants sans revenu mérite d'être intégrée à la réflexion.

**M. Arlat** rappelle qu'il existe deux enveloppes distinctes : l'une de 30 000 euros par an, issue de la commission de la recherche, dédiée à la mobilité des étudiants ex-UT3 et EIP (École d'ingénieurs de Purpan) dans le cadre de l'EPE, avec deux appels annuels ; et l'autre de 45 000 euros, financée par Erasmus Plus, ouverte à tous les étudiants de l'EPE sauf ceux de l'UTC. Ces deux programmes sont indépendants et leur coexistence ne modifie pas le périmètre financier global par rapport au dispositif précédent.

Les conseillers approuvent à l'unanimité la révision du dispositif d'aide à la mobilité pour les doctorants telle que proposée ce jour en séance (avec 32 votes favorables).

#### Point 4 – Renouvellement du GIS ADIREM

Présentation par Bénédicte de Bonneval, directrice du département IRES (instituts de recherche pour l'enseignement des sciences) de la Faculté des sciences ingénierie.

Le GIS (Groupe d'intérêt scientifique) ADIREM (Assemblée des directeurs des instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques) a été créé en 2014 pour fédérer les différents IREM (instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques) et IRES de France autour de missions de développement et de réseau pour la recherche et l'enseignement des mathématiques (IREM). Le choix du terme IRES à Toulouse inclut toutes les disciplines scientifiques, y compris les mathématiques.

Le département IRES de la FSI, prend en charge chaque année la cotisation.

L'idée est de formaliser l'existence de l'ADIREM, permettant aux représentants de dialoguer officiellement avec les instances ministérielles.

Le réseau, présent sur l'ensemble du territoire national et ultramarin, se réunit régulièrement, et entretient un site internet et assure la promotion de ses activités.

Les IREM, initialement conçus pour élaborer des outils pédagogiques au service de la formation des enseignants du secondaire, ont vu leurs missions évoluer vers la recherche et l'organisation de colloques mathématiques, formations, rallyes mathématiques et scientifiques, immersions dans le monde de la recherche et publications spécialisées. Le comité scientifique des IREM est constitué de directeurs et présidé par la représentante de l'ADIREM.

À Toulouse, le travail se concentre sur l'école primaire avec l'INSPE (Institut national supérieur du professorat et de l'éducation) et le Ministère, notamment sur l'évolution des programmes scientifiques, en particulier les mathématiques. Les changements touchent aussi le collège, avec le développement d'un projet national de mathématiques en langue des signes, visant à constituer un lexique spécifique pour les étudiants. Les travaux portent également sur la géométrie et la culture mathématique, ainsi que sur le numérique, et l'esprit critique dans une approche pluridisciplinaire incluant physique, chimie, sciences de la vie et sciences de l'éducation, avec une dimension éthique.

Un groupe « continuum » favorise le lien entre le lycée et l'université. L'utilisation du smartphone est exploitée pour réaliser des mesures physiques. Des activités annexes, telles que des rallyes, complètent ces actions.

**J.-L. Rols** précise que la convention du GIS sera examinée par le conseil de la FSI la semaine suivante. La cotisation annuelle de l'université s'élève à 250 euros, avec une contribution du CNRS de 3 000 euros. Le GIS regroupe 22 universités et le CNRS, pour un budget total de 9 500 euros.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion de l'UT au GIS ADIREM pour une durée de 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (avec 31 votes favorables).**

#### **Point 6 – Référentiel équivalence horaires (REH) 25-26 : Liste des DUs(directeurs-trices d'unités)et DUA (directeurs-trices-adjoints-tes d'unités) au 1<sup>er</sup> septembre 2025**

**M. Arlat** présente ensuite le nouveau référentiel d'équivalence horaires (REH) adopté en CAFR le 7 juillet 2025, applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2025. Celui-ci fixe pour les directeurs d'unité des équivalences horaires en fonction de la taille des laboratoires en personnels permanents : 24 heures pour moins de 20 membres, 48 heures pour 20 à 40, 64 heures pour 41 à 80 et 96 heures au-delà.

Il précise que les fédérations de recherche étant en vue de disparaître pour être remplacées par des structures d'animation ou des UR (unités de recherche), seules seront évoquées ce jour les UMR (unités mixtes de recherche) et les URU (unités de recherche universitaires).

Les directeurs adjoints peuvent bénéficier jusqu'à 48 heures de REH pour les laboratoires de plus de 80 membres selon des critères définis par la commission de la recherche.

Un tableau présenté en séance qui recense les pôles, les acronymes des unités et leurs effectifs, permet de déterminer la catégorie REH applicable. Quelques laboratoires dépassant 80 membres comptent plusieurs DU adjoints qui devront se partager les heures REH, notamment deux en pôle BABS, trois en pôle MST2I et un dans le pôle UPEE.

**X. Bouju** relaie les observations de Kerstin Bystricky concernant des erreurs d'attribution d'employeurs, notamment dans le pôle BABS, des personnels de l'INSERM sont indiqués comme

CNRS ou UT. Par ailleurs, il avait été décidé en CDCPR (Conseil des directeurs-trices de composantes et de pôle de recherche) de juillet que les 48 heures de décharges soient accordées par personne plutôt qu'à répartir, ceci afin d'encourager les enseignants-chercheurs à tenir des fonctions de DUA (directeurs-trices d'unités adjoints-tes).

**M. Arlat** prend note de la remarque.

Une analyse de la répartition des directions d'unités dans les différents laboratoires montre que pour le pôle BABS, 19 laboratoires sont recensés avec sept DU et huit DUA provenant de l'UT, avec un volume estimé à environ 600 heures équivalentes TD (travaux dirigés), ce qui traduit une forte représentation de l'université dans les directions des laboratoires. Les données comportant quelques erreurs seront corrigées.

Pour le pôle DSPEG, deux laboratoires sont identifiés avec un DU de l'UT et un DU de l'ENSFEA, sans DU adjoint, pour un total de 48 heures équivalent TD.

Dans le pôle H-SHS, quatre laboratoires regroupent trois DU de l'UT répartis sur des REH de 48 et 64 heures pour un total de 160 heures, sans DU adjoint.

Dans le pôle MST2I, huit laboratoires comptent cinq DU et quatre DU adjoints de l'université. Les DU se répartissent entre des REH de 64 et 96 heures, tandis que trois DU adjoints sont à 48 heures et un n'a pas de REH, pour un total de 561 heures équivalent TD.

Pour le pôle SDM, treize laboratoires intègrent quatre DU (trois à 48 heures, un à 96 heures) sans DU adjoint, ce qui donne 140 heures équivalent TD. Les calculs sont à vérifier.

Enfin, pour le pôle UPEE, six laboratoires regroupent trois DU et deux DU adjoints, dont un seul bénéficie d'un REH, tandis que les DU affichent deux REH à 64 heures et un REH supérieur à 96 heures pour un total de 272 heures équivalent TD.

L'ensemble met en évidence une bonne représentation des enseignants-chercheurs dans la direction des laboratoires, avec un investissement marqué de l'université dans ces fonctions.

**J.-L. Rols** demande si le REH est cumulable avec une délégation au titre d'une direction d'unité, notamment pour une délégation CNRS.

**M. Arlat** indique que la question nécessite vérification. Il ne peut pas répondre avec certitude.

**G. Landas** interroge sur l'absence de dispositions prévues pour les UPR, par exemple pour Isabelle Malfant.

**M. Arlat** affirme qu'Isabelle Malfant est incluse dans les calculs. Les UPR seront intégrées.

**S. Cohen** note que sont mentionnées une délibération du Conseil d'administration en formation restreinte et une délibération du Conseil des directeurs de composantes et de pôle de recherche. Il se demande pourquoi la commission recherche intervient alors que le sujet a été adopté au Conseil d'administration en formation restreinte. Il estime qu'une adoption par la commission recherche en premier lieu, puis par le Conseil d'administration en formation restreinte, aurait été plus cohérente.

**M. Arlat** explique que le vote n'était pas obligatoire. Le sujet aurait pu faire l'objet d'un point d'information uniquement.

**S. Cohen** évoque un problème juridique en cas de rejet par la commission recherche.

**M. Arlat** admet que le vote n'aurait été pertinent que pour les fédérations de recherche. Un vote préalable est normalement demandé, mais le retard accumulé a rendu impossible de procéder de la sorte. Les tableaux ont été établis en se basant sur les rapports Hcéres pour disposer des effectifs normalisés, ce qui a contribué au décalage. Dans tous les cas, effectivement, la procédure aurait pu se limiter à un point d'information, mais elle est présentée avec cette analyse supplémentaire.

Il propose de passer au vote.

**Les conseillers approuvent à la majorité la liste des directeurs-trices et directeurs-trices adjoints-tes d'unités proposée ce jour dans le cadre des décharges liées à leur fonction (avec 30 voix favorables).**

## Point 7 – Désignation du deuxième représentant des enseignants-chercheurs de l'UT au conseil du SCD

**M. Arlat** indique que trois candidatures ont été présentées : Philippe Rousseau, Stéphanie Arnould et Maher Slouma. Le vote ne peut porter que sur une personne. Il est proposé de procéder à un vote à bulletin secret. La procédure prévoit qu'en cas d'absence de majorité absolue au premier tour, le candidat en dernière position soit écarté et un second tour organisé entre les deux premiers.

Résultats du premier tour :

**12 voix pour Maher Slouma**

**11 pour Stéphanie Arnould**

**5 pour Philippe Rousseau**

**2 abstentions (30 suffrages exprimés)**

**M. Arlat** constate l'absence de majorité absolue et propose la tenue d'un second vote entre les deux candidats arrivés en tête : Stéphanie Arnould et Maher Slouma.

*Le départ d'un participant réduit le nombre de votants à 28.*

**M. Arlat** annonce les résultats du second tour :

**11 voix pour Stéphanie Arnould et**

**15 pour Maher Slouma,**

**2 bulletins nuls.**

**Monsieur Maher Slouma obtient la majorité des voix et les conseillers approuvent sa candidature pour la représentation de l'UT au conseil du SCD en qualité d'enseignants-chercheurs.**

## Point 7 – Nomination de la nouvelle direction du LAIRDIL à partir du 15 octobre 2025

**M. Arlat** demande à Mme Denyze Toffoli et Mme Monica Alaez-Galan, parties prenantes de cette nomination, de sortir de la salle pendant ce point.

Il convient de voter la nomination anticipée de la nouvelle directrice du LAIRDIL, dont l'entrée en fonction a été fixée au 15 octobre 2025, alors que le précédent vote, favorable, portait sur 2027. Cette anticipation permettra leur participation aux évaluations Hcéres programmées le 12 novembre. Il faut procéder à cette nomination afin que le correspondant du Hcéres puisse les inviter officiellement.

**Les conseillers approuvent à la majorité la proposition du conseil d'unité du LAIRDIL de nommer Mme Denyze Toffoli, directrice, et Mme Monica Alaez-Galan, directrice adjointe de l'unité avec une prise de fonction au 15 octobre 2025 (25 voix favorables, 3 personnes ne prennent pas part au vote).**

## Point 8 – Vote de l'AO 2025 « équipements scientifiques »

**M. Arlat** aborde ensuite l'AO « équipement scientifique » 2025, doté de 500 000 euros. L'appel préconisait des projets entre 20 et 40 000 euros, en excluant le matériel de calcul et de stockage en laboratoire. Il signale toutefois que certains projets utilisent ces équipements comme objets d'étude, notamment à l'IRIT et au pôle SDM. Pour cette édition, ces dossiers ont été écartés en conformité avec l'appel d'offres, afin d'éviter toute iniquité envers ceux qui n'ont pas candidaté en raison de ces restrictions. Un assouplissement est envisagé pour 2026.

Les projets soumis sont examinés par la DReV (Direction de la recherche et de la valorisation), qui les redistribue par pôle. Chaque pôle réalise ensuite un classement. Une réunion entre les directeurs de pôles permet un interclassement pour soumettre des propositions, qui sont étudiées en bureau de la commission de la recherche.

Cette année, les propositions retenues ont été sélectionnées parmi 44 projets déposés (dont douze pour BABS, un pour H-SHS & DSPEG, huit pour MSC2I, dix pour SDM et treize pour UPEE).

Plusieurs dossiers ont été déplacés à 2026 ou jugés inéligibles, l'enveloppe initiale étant trois fois inférieure au montant global des demandes.

**X. Bouju** précise que les projets impliquant des plateformes étaient également exclus de cet appel d'offres.

**M. Arlat** confirme cette exclusion, expliquant qu'un appel spécifique devait être lancé avec le COMP (Contrat d'objectif, de moyens et de performance). Cependant, cet appel est reporté d'un an faute de budget sécurisé. Les demandes et les propositions figurent dans un tableau accessible à tous les membres.

**Stéphanie Lacombe (directrice de la DReV)** précise que le tableau recense l'ensemble des demandes avec leur classement ou non-classement, les reports à 2026 et les cofinancements.

*Document accessible via le lien suivant : <https://ent-personnels.univ-tlse3.fr/cr/vote-de-lao-2025-%c2%ab-equipements-scientifiques-%c2%bb>*

Elle explique que la première proposition, d'un montant d'environ 500 000 euros, retient les quatre premiers projets classés par pôle, sauf un pôle où cinq projets ex aequo sont inclus. Cette option correspond exactement à l'enveloppe prévue et est privilégiée par la Direction de la recherche et de la valorisation. La seconde proposition inclut cinq projets par pôle, sauf pour les pôles H-SHS&DSPEG (un seul projet soumis et sélectionné) et MST2I où seuls quatre sont classés, pour un total de 572 000 euros. Celle-ci permet de financer davantage de projets et reste réalisable. Dans le cas du pôle H-SHS&DSPEG, le projet retenu a demandé une dotation inférieure à 20 000 euros. Il a donc été décidé de lui donner une dérogation liée aux spécificités de ce pôle et de le retenir pour financement.

**M. Arlat** précise que le projet du pôle H-SHS&DSPEG concerne l'équipement d'une salle dédiée aux sciences sociales, utilisée pour des interviews et nécessitant du matériel spécifique. Le bureau a acté une dérogation pour ce motif. Un appel à projets conjoint avec d'autres établissements étant prévu, les modalités seront ajustées ultérieurement.

Il indique que le choix est donc à faire entre les deux options proposées.

**X. Bouju** signale que l'option 2 est privilégiée par les pôles, car elle rééquilibre mieux les financements.

**M. Arlat** ajoute que le bureau de la CR privilégie également cette deuxième option. Il la soumet donc aux voix.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité la liste des lauréats de la proposition numéro 2 pour l'appel d'offres 2025 « équipements scientifiques » présentée ce jour en séance (28 voix favorables).**

#### Point 9 – AO Tremplin 2026 : critères et lancement

**M. Arlat** explique que l'appel à projets s'élève à 240 000 euros, ainsi que 12 000 euros apportés par l'école d'ingénieurs de Purpan. La liste des évaluateurs est établie et les contacts initiés pour confirmer leur disponibilité.

**S. Lacombe** souligne que, suivant les recommandations de la commission de la recherche de l'année dernière, les anciens lauréats des campagnes précédentes ont été invités à participer à l'évaluation afin d'augmenter le taux de réponse.

**M. Arlat** note qu'il est difficile de mobiliser les évaluateurs, certains ne répondant jamais. L'implication des lauréats semble une idée pertinente. Le calendrier prévoit un lancement le dès aujourd'hui et une notification des lauréats le 30 janvier 2026.

Il précise que le passage de SIFAC à SIFAC+ (logiciel de gestion budgétaire) interdit tout engagement de crédits au premier trimestre 2026. Les laboratoires devront éventuellement avancer des financements pour les masters. Le projet s'étendra désormais sur deux ans, il sera donc possible de prévoir des stages à compter de janvier 2027. Les lauréats seront informés de cette évolution. Les critères restent identiques à l'année précédente.

**J.-L. Rols** constate sur le calendrier que les évaluateurs travailleront du 1<sup>er</sup> décembre au 8 janvier. Il convient de prévenir mi-décembre au plus tard les évaluateurs susceptibles de prendre une charge de travail supplémentaire, afin de ne pas concentrer la charge de travail pendant les fêtes de fin d'année.

**M. Arlat** reconnaît que la période est défavorable, mais que l'urgence impose ce calendrier. La pression reste forte, notamment avec le nouveau logiciel SIFAC+.

**B. Watier** estime qu'il serait pertinent de limiter l'accès aux porteurs n'ayant pas déjà obtenu une subvention ERC ou une ANR, afin de favoriser les jeunes chercheurs ou ceux en difficulté financière.

**M. Arlat** rappelle que le règlement exclut toute personne portant déjà un projet. Malgré cela, certains candidats continuent de déposer des dossiers non éligibles.

Les évaluateurs seront invités à prendre en compte les possibilités de retour à la recherche et les candidatures de jeunes chercheurs, bien que cela ne figure pas officiellement dans les critères.

La date limite de soumission est fixée environ un mois après le lancement, décidé ce jour et non le 7 octobre comme précédemment indiqué.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité les critères présentés ce jour en séance en vue du lancement de l'appel d'offres AO « Tremplin 2026 » (28 voix favorables).**

#### **Point 10 – AO « Manifestations scientifiques 2026 » : critères et lancement**

**M. Arlat** aborde l'AO « Manifestations scientifiques » 2026. Il est prévu de s'appuyer sur les critères établis en 2025 pour analyser leur pertinence et les ajuster. L'inscription dans la stratégie de recherche reste essentielle, avec des priorités pour les événements rassemblant plus de 100 participants et conférant une visibilité nationale ou internationale. La durée minimale est fixée à deux jours pleins. Un débat sur les formats d'un jour et demi a eu lieu l'année dernière. Il avait été décidé qu'ils n'étaient pas éligibles.

**A. Robert** rappelle que deux projets n'ont pas été financés alors que l'un d'eux, porté par l'INSERM, avait reçu une excellente évaluation. L'organisateur lui-même avait choisi un format débutant l'après-midi pour faciliter l'arrivée des participants en train. Elle se déclare favorable à la suppression du terme « plein » tout en conservant la notion de « deux jours » afin de rendre éligibles les formats incluant une journée et demie.

**M. Arlat** valide l'idée de retenir simplement « deux jours » sans préciser « pleins ». Les critères sont rappelés : promotion des femmes en sciences, gratuité pour les étudiants de master, tarifs préférentiels pour les doctorants, mention obligatoire du logo de l'Université de Toulouse sur les supports de communication, implication d'un personnel UT dans l'équipe d'organisation, transmission d'un budget détaillé, prise en compte des organisations dématérialisées et hybrides dans le cadre de la labellisation DD&RS (Développement durable et Responsabilité Sociétale) de l'UT.

Le critère imposant la tenue sur le site « Université de Toulouse » semble trop restrictif. Il est possible de le remplacer par l'acceptation des sites toulousains et des villes universitaires d'équilibre de l'Université de Toulouse.

**A. Robert** en conclut qu'un événement organisé par plusieurs universités en dehors de Toulouse, comme Montpellier ou Pau, ne serait pas éligible, ce qui pourrait poser problème en termes d'image.

**M. Arlat** affirme qu'il faut privilégier les événements sur le site toulousain et les villes d'équilibre, les autres universités disposant de leurs propres dispositifs financiers.

La prise en charge partielle des coûts reste inscrite dans les critères. La durée de deux jours est confirmée, en supprimant le terme « pleins ».

La notion d'inscription dans la stratégie de recherche suscite des interrogations. Il insiste sur l'importance d'une formulation adaptée pour correspondre aux orientations stratégiques existantes.

**J.-L. Rols** sollicite des précisions sur la définition concrète de la stratégie de recherche.

**M. Arlat** précise que la stratégie repose sur trois signatures incontournables visées dans le COMP : santé, aéronautique et spatial, et agro. Il indique que d'autres domaines comme le climat, la biodiversité ou les sciences humaines et sociales peuvent être intégrés grâce une formulation adaptée.

**M. Alaez-Galan** se souvient qu'une plage horaire spécifique pour les étudiants de master avait été prévue dans les manifestations.

**M. Arlat** évoque la difficulté d'intégrer une séance dédiée aux masters dans un congrès international. Il propose de lancer l'appel d'offres dès le lendemain.

**Les conseillers approuvent à l'unanimité les critères présentés ce jour en séance en vue du lancement de l'appel d'offres AO « Manifestations scientifiques 2026 » (25 voix favorables).**

#### **Point 11 – Questions diverses**

➤ **D. Toffoli** sollicite des précisions sur la constitution de listes pour les collèges scientifiques. Elle demande si un renouvellement des collèges est prévu.

**M. Arlat** répond par l'affirmative. Ce calendrier n'est pas géré par l'instance, mais par l'École des docteurs. Il ne dispose d'aucune information précise, mais s'engage à se renseigner auprès de Catherine Colin lors du Conseil de la politique doctorale.

➤ **X. Bouju** revient sur le sujet de l'AO « équipements scientifiques ». Il s'interroge sur la possibilité de transférer les fonds de l'université vers des lignes CNRS pour les laboratoires correspondants.

**S. Lacombe** indique que la notification qui sera adressée aux bénéficiaires mentionnera cette possibilité. Un transfert pourrait se faire via les tickets GSPCR (outil de l'UT qui permet aux laboratoires de suivre les contrats) afin d'assurer une traçabilité puisqu'un formulaire a été établi à cet effet.

**M. Arlat** annonce que la prochaine séance de la commission de la recherche se tiendra le 20 novembre. La séance aura lieu, exceptionnellement à la « Mission formation continue et apprentissage » (MFCA).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.*